

Conseil des Jeux du Canada



Appel de candidatures

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 11 mai 2009

CONTEXTE

Le Conseil des Jeux du Canada est l'organisme directeur des Jeux du Canada et du mouvement des Jeux du Canada. À ce titre, il est responsable de la gestion et de la présentation des Jeux du Canada bisannuels ainsi que de la promotion et du développement du mouvement des Jeux du Canada dont la mission est de promouvoir une vie active auprès de la population canadienne et contribuer au développement du sport chez les jeunes. Le Conseil s'assure que les Jeux tiennent un rôle important dans le développement du sport canadien.

Nouveau cadre stratégique (2009-2017)

Notre mission

Le Conseil des Jeux du Canada présente les Jeux du Canada en tant que manifestation multisports unique, de grande qualité et qui contribue à bâtir le pays, et travaille continuellement à renforcer le mouvement des Jeux du Canada en partenariat avec les gouvernements, le secteur privé et les milieux sportifs.

Notre vision

Les Jeux du Canada sont une manifestation sportive de grande qualité qui enrichit la vie des jeunes athlètes et des communautés hôtes. Le mouvement des Jeux du Canada inspire des rêves, forme des champions, crée des legs durables et célèbre la culture canadienne.

Nos valeurs

Nous nous comportons de façon éthique et inclusive et visons l'excellence dans tout ce que nous entreprenons. Nous faisons preuve d'intégrité, d'honnêteté et de respect à l'égard d'autrui. Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires et sommes responsables et sensibles à l'égard de leurs attentes et besoins.

Nos objectifs stratégiques

1. Être généralement reconnu par les Canadiens comme une **manifestation multisports unique, de grande qualité et qui contribue à bâtir le pays**
2. Maximiser le rôle de **leadership** du mouvement des Jeux du Canada afin de renforcer les liens entre Canadiens et influencer la valeur qu'ils accordent au sport.
3. Mettre en œuvre un **service efficace et interactif de transfert des connaissances (TDC)** afin d'aider les sociétés hôtesse et nos partenaires à présenter les Jeux du Canada conformément à des normes d'accueil clairement définies.

4. Être reconnu par les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements comme un facteur important dans la réussite d'**Au Canada, le sport c'est pour la vie.**
5. Créer des **legs durables** au profit du sport et du mouvement des Jeux du Canada dans les communautés, provinces et territoires hôtes.
6. Établir des mécanismes efficaces d'**engagement des intervenants** et de relations avec les gouvernements.

HISTORIQUE

En 1991, le Conseil des Jeux du Canada fut officiellement constitué en société à but non lucratif en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Un nouveau bureau national fut alors créé et on procéda à l'embauche du premier employé à temps plein. Voici la composition du conseil d'administration du Conseil des Jeux du Canada : trois représentants du gouvernement fédéral; trois représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux; deux représentants des organismes nationaux de sport; six membres à titre individuel (y compris le président); un président-directeur général.

À titre de détenteur des droits des Jeux, le Conseil est responsable de la sélection des sports au programme des Jeux, de l'établissement des normes d'accueil, de la direction du processus de candidature pour l'obtention des Jeux et de la sélection de la communauté hôte. De plus, il agit comme organisme de liaison principal auprès des sociétés hôtes en offrant un programme de transfert des connaissances et en établissant les politiques et procédures relatives à la planification et la présentation des Jeux; il contrôle les droits et propriétés des Jeux du Canada; il développe et met en oeuvre des stratégies de marketing et des programmes promotionnels d'envergure nationale; il détermine, de concert avec les organismes nationaux de sport, les devis et règlements techniques; finalement, il négocie des ententes contractuelles avec les trois ordres de gouvernement ainsi qu'avec les sociétés hôtes.

À titre de détenteur des droits du mouvement des Jeux du Canada, le Conseil est responsable du développement et de la promotion d'initiatives qui augmentent le niveau de sensibilité à l'égard des Jeux du Canada. L'une de ces initiatives, le programme *Rêves et Champions*, vise à *inspirer des rêves* au sein de la jeunesse canadienne en l'encourageant à faire du sport et de l'activité physique et à *former des champions* en

offrant les ressources, les outils et les activités dont ont besoin les jeunes athlètes pour atteindre un haut niveau.

Composante centrale du mouvement des Jeux du Canada, le programme *Rêves et Champions* a pour objectif de créer des liens solides et visibles entre la jeunesse canadienne et les Jeux du Canada, 365 jours par année, culminant par la célébration des Jeux tous les deux ans. Le programme Rêves et Champions constitue également une plateforme établie pour promouvoir les initiatives de la Société hôte et augmenter le niveau de sensibilité à l'égard de la valeur promotionnelle des Jeux du Canada.

Le Conseil est appuyé par plusieurs comités permanents, y compris le comité des sports, le comité des finances et de la vérification, le comité du marketing, le comité de nomination et le comité d'évaluation des candidatures, ainsi que par des comités spéciaux créés de temps en temps selon les besoins.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer du bon fonctionnement du Conseil des Jeux du Canada et de superviser le directeur général, qui se voit déléguer la responsabilité des opérations quotidiennes du CJC. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée au directeur général ou à un comité du conseil d'administration demeure la responsabilité du C.A.

Le conseil d'administration du CJC réalisera les tâches suivantes afin de bien diriger le CJC :

- Définir le cadre stratégique (mission, vision, valeurs, objectifs, principes directeurs, mesures de succès), approuver les produits livrables principaux, la structure organisationnelle, les budgets et les états financiers, et évaluer le rendement;
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques et procédures de gouvernance et mettre en œuvre des systèmes d'évaluation et de contrôle afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures;
- Définir les rôles, les responsabilités et l'autorité du directeur général; embaucher le directeur général, le surveiller et évaluer sa performance annuelle conformément aux politiques de ressources humaines du CJC;
- Établir les comités du C.A. et approuver leurs mandats;
- Communiquer avec les intervenants et le public et rendre toute information disponible de manière transparente et efficace, sur demande;

- Assurer l'orientation des nouveaux membres du C.A., s'assurer qu'ils comprennent leur rôle et connaissent toutes les politiques du conseil d'administration;
- Réaliser une autoévaluation de son rendement, établir un plan de relève et pourvoir à tout poste vacant.

Les principes suivants guideront le conseil d'administration dans son travail :

- Le conseil d'administration s'affiche comme une équipe unie et les membres acceptent de se soutenir les uns les autres et de défendre les décisions du C.A. Le conseil d'administration a « une seule voix » lorsqu'il communique avec ses intervenants et le directeur général.
- Les comités du conseil d'administration rendent des comptes au C.A.
- Les comités opérationnels rendent des comptes au directeur général. Le directeur général peut choisir de nommer à un comité un cadre supérieur, qui serait tenu de rendre des comptes au directeur général. Les membres du C.A. peuvent siéger à des comités opérationnels lorsque le directeur général ou un membre du personnel le demande.

Membres à titre individuel

Certains membres sont nommés par les comités de nomination afin d'apporter une expertise ou un point de vue particulier aux discussions du conseil d'administration. Ces personnes doivent s'assurer que les meilleurs intérêts du CJC sont prépondérants en toutes circonstances et agir avec le soin, la diligence et les aptitudes qu'une personne prudente et raisonnable exercerait dans des circonstances comparables.

Les membres du C.A. se conformeront aux directives suivantes :

- Être attentif à tout conflit d'intérêt, réel ou perçu. Lorsqu'un conflit ne peut être évité, le déclarer et se retirer de toute discussion et du vote sur le sujet en particulier.
- Participer activement à l'élaboration et à la révision du cadre stratégique, des politiques et stratégies de l'organisme et suivre de près le progrès du CJC.
- Quant aux activités du C.A., faire preuve de jugement et d'intégrité, mettre à profit ses compétences et son expérience et influencer le groupe de manière constructive, se mettre à la disposition du personnel du CJC et du conseil d'administration en tant que ressource, respecter la confidentialité, gouverner plutôt que gérer.
- Quant à la préparation et à la présence, maintenir un bon dossier de présence aux réunions, lire le matériel fourni et acquérir l'information nécessaire à la prise de décisions.
- Quant à la communication, participer entièrement et franchement aux réunions, encourager la discussion ouverte et libre et poser les questions clés, lorsque nécessaire.

- Quant au travail en comité, connaître la raison d'être et les buts du comité et comprendre les procédures et le rôle de l'administration et du personnel soutenant le travail du comité.
- Quant aux membres du personnel, des membres individuels du C.A. peuvent avoir affaire avec eux, mais ne doivent pas les guider dans leurs actions.
- Quant aux connaissances en matière de sport, se tenir au courant des services et des programmes du CJC; comprendre les environnements culturel, entrepreneurial, financier, social et politique dans lesquels évolue le CJC; comprendre le rôle du CJC dans l'édification du pays et des collectivités et être un ambassadeur efficace pour le CJC.
- Avoir une présence indépendante et respectée ainsi qu'une bonne relation avec les autres membres du conseil d'administration.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES CANDIDATS

Les candidats potentiels posséderont les caractéristiques ci-dessous. La sélection des candidats tiendra également compte de l'équité entre les sexes, des capacités linguistiques ainsi que de la représentation multiculturelle et régionale.

- ❑ faire preuve d'autonomie;
- ❑ posséder des antécédents de saine gestion ou des compétences professionnelles pertinentes;
- ❑ avoir d'excellents contacts;
- ❑ avoir à son actif des réalisations organisationnelles;
- ❑ avoir déjà été au service de la collectivité;
- ❑ jouir d'une excellente réputation auprès d'anciens collègues et coéquipiers;
- ❑ être passionné(e) de sport et de ses retombées auprès de la population;
- ❑ comprendre et accepter les objectifs stratégiques du Conseil et s'engager à les promouvoir;
- ❑ connaître les auditoires internes et externes du Conseil;
- ❑ connaître les valeurs des Jeux du Canada et s'engager à les promouvoir;
- ❑ avoir la volonté d'investir son temps et son énergie;
- ❑ cumuler une expérience de la politique publique, des affaires, du sport ou du marketing et des communications.

Postes disponibles :

1) Membre d'un organisme national de sport (un poste)

Description :	Vous êtes un cadre supérieur ou un bénévole au sein d'un organisme national de sport (ONS) qui comprend clairement les objectifs liés au développement du sport des Jeux du Canada et le rapport qui existe entre eux, les programmes des ONS et le développement du sport à l'échelle nationale.
Obligations (temps) :	Un maximum de deux réunions d'une à deux journées et de trois à quatre téléconférences d'une heure et demie par année. Possibilité d'une troisième réunion de trois à cinq jours pendant les Jeux à tous les deux ans. Participation au sein de comités selon les besoins.
Compétences :	Une bonne connaissance de la gestion et du marketing d'événements; de vastes connaissances dans le domaine de la politique nationale en matière de sport.
Durée du mandat :	Le mandat de quatre (4) ans débute lors des Jeux du Canada de 2009 à l'Île-du-Prince-Édouard et est renouvelable en 2013 pour un maximum de deux (2) mandats ou huit (8) ans au total (jusqu'à 2017).

2) Membres à titre individuel (trois postes) et représentant du gouvernement fédéral (un poste)

Description :	Vous êtes un passionné du sport et êtes d'avis que le mouvement des Jeux du Canada a des retombées sur notre culture sportive. Vous avez de l'expérience de niveau supérieur dans les domaines ci-dessous et êtes capable de participer pleinement aux discussions stratégiques portant sur la mise en œuvre de la stratégie. Vous êtes bien connu dans le milieu et avez un réseau de relations en mesure d'aider le CJC à mettre en œuvre son nouveau cadre stratégique. Vous êtes ou non un ancien des Jeux (athlète, entraîneur, gérant d'équipe, bénévole, employé, commanditaire, média, etc.).
Obligations (temps) :	Un maximum de deux réunions d'une à deux journées et de trois à quatre téléconférences d'une heure et demie par année. Possibilité d'une troisième réunion de trois à cinq jours pendant les Jeux à tous les deux ans. Participation au sein de comités selon les besoins;
Compétences :	L'ensemble des membres à titre individuel est tenu d'être compétent dans les domaines suivants (il n'est pas nécessaire que chaque membre ait des compétences dans tous ces domaines) :

- i. **Affaires** – vaste réseau de relations dans le monde des affaires, vastes connaissances des techniques de marketing et de financement, du travail de recherche ou des services de commandites ou de sollicitation; compétences à présider des réunions (occasions possibles avec le comité de marketing et des communications);
- ii. **Communications** – vaste réseau de relations dans le monde des médias; maîtrise de toutes les formes de communications, y compris la télédiffusion, la presse écrite et la radio; compétences à présider des réunions (occasions possibles avec le comité de marketing et des communications);
- iii. **Gouvernance** – vastes connaissances de la régie d'entreprise, de la planification stratégique, de la production de rapports et de la mesure du rendement;
- iv. **Finances et contrats** – vastes connaissances de la gestion et de l'analyse financières ou de la négociation de contrats; compréhension des questions d'impôt et de vérification ou des questions de gestion d'assurance et du risque.

Durée du mandat : Le mandat de quatre (4) ans débute lors des Jeux du Canada de 2009 à l'Île-du-Prince-Édouard et est renouvelable en 2013 pour un maximum de deux (2) mandats ou huit (8) ans au total (jusqu'à 2017).

Le représentant du gouvernement fédéral sera désigné par le gouvernement fédéral et non le CJC. L'objectif de l'appel de candidatures est de dresser une liste de candidats qui sera soumise au ministre fédéral des Sports.

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE Veuillez indiquer les renseignements ci-dessous et faire parvenir votre candidature au Conseil des Jeux du Canada au plus tard le 11 mai 2009.

- nom et adresse
- renseignements biographiques généraux;
- description de votre formation et de votre intérêt pour le sport;
- réalisations sportives et professionnelles se rapportant aux domaines d'expertise susmentionnés;

VEUILLEZ SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE AU :

Conseil des Jeux du Canada
Comité de nomination
2197, promenade Riverside, bureau 701
Ottawa (Ontario) K1H 7X3
613-526-2320 (tél.)
613-526-4068 (téléc.)
Courriel : hmcauley@canadagames.ca
www.jeuxducanada.ca